

COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

COMMUNE DELEGUEE DE LA PLAGNE TARENTAISE

REUNION PUBLIQUE N°2 DU 9 OCTOBRE 2018

La réunion publique a été annoncée sur les panneaux d'affichage en amont par voie d'affichage et sur les supports internet de communication.

La réunion publique s'est tenue le 9 octobre 2018 en salle polyvalente de Macot-la-Plagne à 19h00 (durée 1h50).

Une quarantaine de personnes étaient présentes.

M. Le Maire a introduit la réunion publique et a présenté en alternance le diaporama avec Nadège CHOMAZ (voir ppt en pièces jointes). I

Àfin d'être plus précis lors de la présentation le tableau ci-dessous complète le propos sur les nouvelles destinations:

AVANT	APRES
Limitation à 9 destinations	Limitation à 5 destinations
Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif (CINASPIC)	Habitation Commerce et activités de service Équipements d'intérêt collectif et services publics Exploitation agricole et forestière Autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires
Les plans locaux d'urbanisme peuvent interdire ou soumettre à conditions les constructions dans certaines zones sur la base de ces destinations ou selon des natures d'activité	Les plans locaux d'urbanisme peuvent interdire ou soumettre à conditions les constructions dans certaines zones sur la base de ces destinations, sous destinations et selon certains types d'activité
Des règles différenciées peuvent être établies sur la base de ces neuf destinations	Des règles différenciées pourront être établies entre ces cinq destinations ainsi que selon les vingt sous-destinations

Quelques questions ont été posées concernant:

-Pourquoi réviser le PLU?

Le document de planification doit intégrer l'ensemble des évolutions législatives et être compatible avec le SCOT. Le SCOT est une volonté politique à l'échelle de la Tarentaise et encadre le développement de la commune. Le nouveau document comme l'actuel ne pourra satisfaire tout le monde mais permettra la réalisation de projet.

L'objectif est de densifier avant de réaliser des extensions et de pouvoir les justifier.

- Qu'advient-il du secteurs des Provagnes?

Cette zone est classée en zone économique au SCOT. Les habitations nouvelles ne sont pas autorisées. La volonté initiale des élus était d'accompagner la mutation de la zone mais ils n'ont pas été suivi par leurs collègues au SCOT.

- Qu'en est-il de l'arrivée de la liaison câblée?

L'arrivée était affichée à La Roche mais il est bien plus probable, si elle se fait, qu'elle soit à Plagne centre stratégiquement. Le financement est encore incertain, les estimation s'élève à 45 millions d'euros et 1,5 millions d'euros de fonctionnement annuel. Des études sont en cours pour vérifier la faisabilité financière. L'enjeu est bien évidemment le déplacement durable mais pas à n'importe quel prix.

M. le Maire a invité les personnes présentes à s'exprimer dans le registre de concertation. Le diaporama sera mis à la disposition de la population.

- Quid de la dynamique commerciale à Macot?

Le contournement du centre bourg va permettre de désengorger le centre bourg en période touristique et leur rendre plus accessible et agréable. L'objectif étant de redynamiser les commerces.

- Qu'en est-il de la zone AU des Fontaines?

La volonté est de privilégier la mixité sociale avec notamment un projet intergénérationnel. Ce projet permettrait de libérer des maisons dans le village et de répondre à un besoin étant donné que l'EHPAD d'Aime est saturée. La destination des logements pourra faire l'objet d'un conventionnement.

- Où seront situé les 1900 lits diversifiées?

Il s'agira de projet en stations et des programmes de réhabilitation notamment à Plagne Bellecôte. La remise sur le marché de lits froids est un réel enjeu également.

- Est ce que les ressources en eau et les capacités d'assainissement sont dimensionnées pour ce développement?

Le lac des Blanchets peut satisfaire les besoins des stations tout un hiver à lui-seul.

La STEP est dimensionnée pour 10000 équivalents habitants. Il est important de noter que depuis quelques années la consommation d'eau / personne est en baisse. Lors des dépôts de permis de construire, les opérateurs touristiques doivent estimés leur consommation en eau et en énergie.

- Qu'est ce que la discontinuité Loi Montagne?

Il y a discontinuité lorsqu'une habitation est séparée d'un hameau par une coupure urbaine ou à une distance supérieure à 30 mètres. Est considéré comme hameau, un regroupement de plusieurs habitations proches autour d'un lieu de vie tel qu'une place, une fontaine, un monument, ...

- Quid des accès de l'OAP de Sangot, l'accès est pentu et difficile.
- Il s'agit d'un choix politique de maintenir un secteur constructible à Sangot. Il s'agira d'habitation individuelle.
 - Quid des accès du futur camping?

La zone AU du camping est affiché pour être compatible avec le SCOT. Il n'y a pas encore de projet. Les accès, réseaux et autres seront étudiés le moment venu.

- Quel avenir pour la fibre?

Le hameau de Sangot a été coupé pendant quelques semaines. Le département travail pour amener la fibre dans tout le département pour 2021.

-Où en est le projet de déviation?

Des études sont en cours pour optimiser le projet financier et minimiser son impact paysager et environnemental. Les futures habitations devront être intégrées dans la pente. Des acquisitions sont à prévoir. Le projet devrait être finalisé pour les prochaines élections.

Le projet en cours d'élaboration de la déviation est présenté. Il est rappelé qu'il ne s'agit que d'un document de travail.

- Est ce que la déviation ne va pas transformer Macot en cité dortoire? L'objectif est de redonner la place qu'il se doit aux commerçants. Une signalétique avant le contournement annoncera les commerces, services et équipements au centre bourg.

Les éléments présentés notamment les OAP et le zonage peuvent encore évolué avant l'arrêt. Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et le travail des services, des élus et de l'urbaniste. Fin de la réunion publique: 20h47

